

SOMMAIRE de ce journal

Page 1 : Le mot du Maire
Page 2 : La Vie à Vendrennes
Page 3 : Le CME
Page 3 à 5 : Comptes rendus CM
Page 5 : Les bébés lecteurs
Page 6 : Infos Mairie
Page 9 : Les entreprises
Page 10 : Nos associations
Page 12 : Agenda
Page 12 : Les randonnées 2019
Page 12 : Les horaires

Le Vent Draine



Le mot de Madame le Maire

Depuis la rentrée de septembre, l'équipe municipale est à pied d'œuvre pour terminer ce mandat. Chacun dans son rôle, que ce soit pour le suivi des travaux de nos bâtiments, pour le suivi de la MARPA, de la rentrée au restaurant scolaire, pour l'accueil d'un nouveau service civique, pour l'entretien de la voirie, ou l'accompagnement des associations, sans oublier la communication et la reprise des réunions pour la mise en place des futurs PLUI et CIAS au niveau de l'intercommunalité.



17 jeunes de 16 et 17 ans ont participé à l'opération « argent de poche » du 8 au 26 juillet. Ils ont réalisé des travaux de débroussaillage, ramassage de tailles, nettoyage autour des moloks, nettoyage des tables et chaises du restaurant scolaire et de la salle Vendrina et ils ont mis leurs talents de créateurs pour la préparation des futurs décors de Noël. Merci à tous ces jeunes qui ont fait preuve d'énergie et de volonté pour ces tâches, non seulement la commune a bénéficié de leur travail mais j'ose espérer que nous avons éveillé leur sens civique pour le respect des biens communaux et du travail des agents .



TRAVAUX

Les travaux se terminent pour le foyer des jeunes et l'extension du périscolaire. Les bâtiments seront disponibles en novembre. Dans la foulée, la réhabilitation de l'ancienne mairie pourra commencer.

L'effacement des réseaux route de la Guierche est également achevé, l'aménagement de la voirie se fera au printemps 2020 .

En attendant l'inauguration officielle qui ne pourra se faire qu'après les élections de mars 2020, la communauté de communes ainsi que les bénévoles organisent une porte ouverte à la nouvelle bibliothèque les 12 et 13 octobre. Je vous invite vraiment à venir découvrir le travail de très grande qualité effectué par les bénévoles, accompagnés des agents de la communauté de communes.



**Très bel automne
à tous !**

**Roselyne PHLIPART,
Maire de Vendrennes**

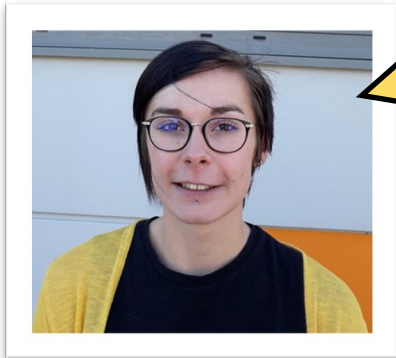
La Vie à Vendrennes

Bienvenue à Bethany qui vient effectuer son Service Civique à Vendrennes

Pour la 3ème année, la commune a recruté un jeune volontaire pour un Service Civique. Béthany interviendra à la cantine, au périscolaire et à la mairie. Sa mission a un but éducatif auprès des enfants : leur apprendre à vivre ensemble dans le respect d'autrui, de la nourriture, du matériel et de l'environnement; elle organisera des animations spécifiques les ouvrant au monde. Associée avec des élus au Conseil Municipal des Enfants et aux actions citoyennes proposées par le Passeport du Civisme, elle bénéficiera d'une véritable formation civique.

Olivia Groleau, présidente de Familles Rurales et salariée à la cantine sera sa tutrice.

Nous la laissons se présenter...



"Je m'appelle Bethany Jackson.

J'ai 20 ans et je vis à Chavagnes-les-Redoux.

J'ai fait deux années de Licence LLCE (Langues, Littératures et Civilisations Étrangères) à l'Université de Nantes. Voulant préciser mon projet professionnel avant d'éventuellement poursuivre mes études, j'ai décidé de faire un service civique afin de découvrir les différents aspects de l'animation et acquérir une expérience professionnelle significative. Cette mission à Vendrennes me permettra aussi d'apporter aux autres, ce qui est très enrichissant et important pour moi."

APPEL AUX BENEVOLES

Pour accueillir et aider à manger les plus petits au restaurant scolaire, nous avons besoin de bénévoles pour renforcer l'équipe en place. Cela prend 1h1/2: de 11h45 à 13h15 les lundi, mardi, jeudi et vendredi. 2 personnes depuis 1 an donnent de leur temps et une 3ème jusqu'à Noël. Elles aimeraient du renfort. Nous faisons donc appel à toute bonne volonté Si vous avez 1 jour toutes les 2 semaines ou plus à donner, faites-vous connaître à la mairie.

Merci à l'avance !

Le choucas des tours, un animal un peu trop envahissant à Vendrennes

Relativement peu farouche, il affectionne les points surélevés qui lui permettent de dominer le paysage et fréquente tous les lieux où il peut trouver des cavités, même au voisinage de l'homme.

Autant dire qu'à Vendrennes entre église et château il se plaît, se multiplie et crée des nuisances, les riverains se plaignent du bruit et des déjections dans leurs jardins.

Espèce protégée par l'arrêté ministériel du 29 octobre 2009, le choucas des tours bénéficie également de statuts de protection au niveau européen et international (protégé et inscrit à l'annexe III de la Convention de Berne). Une dérogation pour les déloger peut être délivrée s'il n'y a pas d'autres solutions satisfaisantes et si elle ne nuit pas au maintien dans un état de conservation favorable de l'espèce dans son aire de répartition naturelle. Elle est instruite par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), soumise à l'avis du Conseil national de protection de la nature (CNP), puis nécessite la signature d'un arrêté par le préfet de département.

Le demandeur doit pouvoir établir que le choix de la



méthode d'intervention préconisée sur les choucas des tours est adapté à la situation de nuisance identifiée. Il doit également proposer un dispositif permettant un suivi de l'efficacité des opérations mises en œuvre.

Dossier extrêmement complexe qu'à Vendrennes, il faut être honnête, nous n'avons pas les moyens d'assumer.

Il faudrait que nous fassions partie d'un collectif de communes, pour l'instant nous n'avons pas connaissance d'actions de ce type. Les choucas n'endommageant pas les cultures, nous n'avons pas non plus, pour l'instant, d'action commune à envisager avec le monde agricole.

Florence de Chabot,
Déléguée



CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS

Tous les ans, les élèves du cycle 3, soit de CE2, CM1 et CM2 de l'école Marie Godet élisent des nouveaux jeunes de CM1 pour constituer le Conseil Municipal des Enfants pour une durée de 2 ans. Ils se présentent en Mairie, accompagnés de leurs instituteurs pour élire leurs nouveaux représentants du CME.

Nous remercions Diego Loizeau, Hugo Petit, Dorian Chiron et Léna Peltier pour leur engagement de ces deux dernières années.

L'élection se déroulera, salle du Conseil Municipal, le lundi 7 octobre 2019 à 14h00.

COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

Séance du 28 Mai 2019

Vous trouverez ci-contre les comptes-rendus. Toutes les décisions du Conseil Municipal font l'objet d'un affichage au tableau de la Mairie. Le Conseil Municipal est ouvert à tous, sans droit d'intervention. L'ordre du jour et l'intégralité du compte-rendu du Conseil Municipal sont diffusés, également, sur le site internet de la commune : www.vendrennes.com

Membres présents : tous les membres en exercice

Excusés : Marie BELAUD, Florence DE CHABOT qui a donné pouvoir à M.Thérèse MAINDRON, Rémi SEILLER qui a donné pouvoir à Béatrice SIAUDEAU, Chrystelle ARNAUD, Claude ROUSSEAU, M.Thérèse MAINDRON, Manuella PARAUD et Muriel THURET - PV de la séance du 9/04/2019 adopté à l'unanimité des membres présents.
Didier CHAUVET a été nommé secrétaire de séance

Tirage au sort des jurés d'assises 2020

En application de l'arrêté préfectoral du 29 mars 2019, le maire de la commune doit, en vue de dresser la liste préparatoire de la liste annuelle, procéder publiquement au tirage au sort à partir de la liste électorale, d'un nombre de noms triple de celui des jurés. Dans le cas présent, 3 noms ont été tirés au sort et sont susceptibles d'être juré d'assises en 2020.

Mme Rosine CHATRY - Mme Nadège GUILLET
Mme Marie-Françoise SEGUIN

1 – Achat de terrain dans le lotissement des Musiciens

L'angle du lot n°2, situé dans un virage, gêne la circulation. La commune va racheter 5m² aux propriétaires du lot afin de supprimer l'angle et créer un pan coupé. L'acquisition se fait au prix de vente dans le lotissement soit 46.50 € HT/m². L'intégralité des frais sera prise en charge par la commune.

2 – Tarifs du restaurant scolaire – année 2019/2020

Le prix d'achat du repas par la commune auprès de Restoria a augmenté de 2 cts en septembre 2018. Une nouvelle augmentation est à prévoir en septembre prochain. Les tarifs n'ayant pas été augmentés pour l'année scolaire en cours, il a été décidé de procéder à une augmentation pour l'année scolaire prochaine.

Les tarifs applicables seront donc les suivants :

Repas réguliers	3.60 €
Repas occasionnels réguliers (2 ou 3 jours/semaine)	4.50 €
Repas très occasionnels	5.00 €
Repas instituteurs et personnel communal	6.60 €
Repas adultes	8.50 €
Frais fixe en cas de fourniture du repas par parents	1.85 €



3— Service civique

Depuis 2 ans, un jeune intervient chaque année pendant l'année scolaire en tant que service civique, au centre périscolaire, à l'école et au restaurant scolaire. Jusqu'à présent, ce jeune était recruté par Familles Rurales et mis à disposition de la commune et de l'école. A compter de septembre prochain et pour 8 mois, il sera recruté par la commune et mis à disposition de Familles Rurales et de l'école.

4 – Redevance d'occupation du domaine public par le réseau gaz

GrDF verse à la commune une redevance de 133 € pour l'occupation du domaine public par son réseau en 2019.

5 – Vœu relatif aux principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé

En partenariat avec l'Association des Maires de France, le conseil municipal a adopté un vœu présentant les principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé. Objectif de ce vœu: rappeler l'engagement des élus locaux et interpeller l'Etat

6 – Subvention "rénovation façades"

Deux dossiers ont été validés pour des travaux de rénovation. Chaque demandeur recevra une subvention de 150 €, en complément de la subvention versée par la Communauté de Communes

7 – Déclaration intention d'aliéner

Il a été décidé de ne pas faire valoir le droit de préemption sur 2 propriétés privées actuellement en vente

Membres présents : tous les membres en exercice

Excusés : Marie BELAUD, Didier CHAUVET qui a donné pouvoir à Thierry PINEAU, Alain CHENOIR qui a donné pouvoir à Patrice ROUSSELOT, Yvon BOUDEAU qui a donné pouvoir à Rémi SEILLER, Chrystelle ARNAUD, Maryse GRASSET, Damien CLAVIER, Manuella PARAUD et Muriel THURET

Le procès-verbal de la séance du 28 mai 2019 a été adopté à l'unanimité des membres présents

Monsieur Gérard GALLARD a été nommé secrétaire de séance.

1 – Ancienne mairie – Attribution des marchés

La consultation des entreprises pour les travaux de transformation de l'ancienne mairie s'est achevée début juin. Les lots "Gros œuvre" et "Charpente" ont été déclarés infructueux compte-tenu des montants très nettement supérieurs aux estimatifs. Une nouvelle consultation va donc être organisée en juillet pour ces 2 lots. Tous les autres ont été attribués.

2 – Ancienne mairie – contraction d'un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts

Des démarches sont en cours afin d'obtenir un agrément PLUS, qui permettra aux futurs locataires des logements de bénéficier de l'APL. Dans le cadre de cet agrément, un prêt de 20 000 € va être contracté auprès de la Caisse des Dépôts

3 – Clôture du budget assainissement – modification du montant transféré à la Communauté de Communes

La compétence "assainissement" a été transférée à la Communauté de Communes (CCPH) au 01/01/2019. La commune doit reverser à la CCPH 75% des excédents de fonctionnement et d'investissement. La commune va percevoir en 2019 le fond de compensation de la TVA pour les dépenses d'investissement que le budget assainissement a réalisé en 2018. Compte-tenu de l'accord établi avec la CCPH, 75% de la somme seront reversés soit environ 127 783 €

4 – Aménagement intersection rue du Vieux Château/ rue de l'église – Achat de terrain

Afin de sécuriser la sortie de la rue de l'église sur la rue du Vieux Château, une bande de 9m² va être achetée aux propriétaires de la parcelle située le long de la rue du vieux château afin de reculer la clôture et dégager ainsi la visibilité. Le terrain sera acheté au prix de 50 €/m². La commune prend en charge les frais de la nouvelle clôture.

5 – Micro-crèche – Aménagement stationnement

Les travaux de la future micro-crèche débiteront au plus tard en fin d'année, au-dessus de la MARPA. Ce projet est mené par la Fédération Départementale de l'ADMR. La commune a donné son accord pour que le parking de la MARPA soit utilisé par la micro-crèche. 3 places de stationnement vont être modifiées pour n'en former que 2 dont une adaptée aux personnes à mobilité réduite. Frais à la charge de l'ADMR

6 – Adhésion au groupement de commande pour la signalisation verticale

Le groupement de commandes actuel, mis en place avec la Communauté de Communes et l'ensemble des communes du territoire, arrivera à son terme le 31.12.2019. Un nouveau groupement va être lancé pour une mise en place au 1^{er} janvier 2020. Gérard GALLARD et Didier CHAUVET ont été désignés en tant que membres titulaire et suppléant de la commission d'ouverture des plis

7 – Adhésion au groupement de commandes pour les fournitures de bureau

Un nouveau groupement de commandes va être mis en place avec la CCPH. Didier CHAUVET et Gérard GALLARD ont été désignés en tant que membres titulaire et suppléant de la commission d'ouverture des plis

8 – Contrat Vendée Territoire – Avenant

Fin 2017, le Contrat Vendée Territoire a été signé avec le Département, permettant le financement d'une série d'opérations sur l'ensemble des communes de la CCPH. Une clause de revoyure était prévue à mi-parcours. Aussi, une liste complémentaire de projets a été élaborée. Pour Vendrennes, les travaux de l'ancienne mairie ont été ajoutés.

9 – Vente logements – Vendée Logement

Vendée Logement envisage la vente des logements situés rue du Vendrenneau. Pour ce faire, Vendée Logement devra conclure une convention avec l'Etat qui autorisera cette vente dans les 6 ans à venir. Si cela devait se concrétiser, les locataires en place seront prioritaires pour l'acquisition. En cas de refus d'achat, le locataire demeure dans les lieux. Le logement ne pourra être mis en vente que lorsqu'il deviendra vacant.

10 – Personnel communal – Création de postes

Deux agents pouvant bénéficier d'un avancement de grade, les postes correspondants ont été créés. Un poste a également été créé pour le service en salle au restaurant scolaire

11 – Subventions – 2^{ème} partie

CFA St Michel Mt Mercure : 100 € - Maison familiale St Florent des Bois : 50 €

12 – Opération "Bol de Riz"

Une centaine d'enfants des CE et CM ont participé à l'opération "bol de riz" début juin. Cette opération a permis de récolter 303 € qui vont être reversés à l'association "Ô ma Vie" dont le but est de réaliser les rêves des enfants malades.

13 – Conseil Communautaire – Composition

L'année précédente le renouvellement général des conseils municipaux (en 2020), il doit être procédé à la recomposition de l'organe délibération des Communauté de Communes. Un accord local a été trouvé entre les communes membres de la CCPH pour la répartition des sièges. La composition actuelle du conseil communautaire est reconduite, à savoir : 37 membres dont 2 représentants de Vendrennes.

14 – Décisions modificatives

Les modifications nécessaires à l'exécution du budget ont été validées

15 – Déclarations d'intention d'aliéner (DIA)

Le conseil municipal a renoncé à son droit de préemption sur l'ensemble des DIA présentées

Membres présents: Tous les membres en exercice

Excusés : Marie BELAUD, Chrystelle ARNAUD, Maryse GRASSET, Manuella PARAUD et Muriel THURET

Damien CLAVIER est arrivé pendant les questions diverses. Le Procès-verbal de la séance du 2 juillet 2019 adopté à l'unanimité des membres présents. Monsieur Claude ROUSSEAU a été nommé secrétaire de séance

1 – Bilan fonctionnement restaurant scolaire – année 2018/2019

Le restaurant est en déficit de 12 353.78 €. Ce résultat s'explique par les points suivants :

Augmentation des charges de personnel due à la présence d'un agent pendant toute l'année scolaire alors que pour l'année 2017/2018, l'agent avait été présent 6 mois. Et due au changement de caisse de retraite d'un autre agent. Le taux de cotisation est passé de 4.20 % à 30.65%

Coût élevé des charges d'électricité en raison de l'importance des équipements (frigos, congélateurs, lave-vaisselle...) et de la VMC double flux.

Baisse du nombre de repas (-1 100). Il y a moins d'enfants à l'école donc moins au restaurant scolaire.

Pas d'augmentation des tarifs

2 – Transformation de l'ancienne mairie en deux logements sociaux – Attribution des lots 2 et 3

Lors du conseil municipal du 2 juillet dernier, les marchés pour les travaux de transformation de l'ancienne mairie en deux logements sociaux ont été attribués, exceptés les lots n° 2 "démolition/gros œuvre" et n°3 "charpente bois". Ces deux lots ont fait l'objet d'une nouvelle consultation courant juillet. Après analyse des offres les lots sont attribués de la façon suivante :

Lot n°2 "Démolition/Gros œuvre" : Entreprise ROUSSELOT-DURAND pour un montant de 71 936.32 € HT

Lot n°3 "Charpente bois" : Menuiserie GODARD pour un montant de 13 612.47 € HT

La totalité des travaux s'élève à 240 670 € HT

3 – GrDF – Redevance d'occupation du domaine public par le réseau gaz

Le montant de cette redevance est calculé en fonction de la longueur de canalisation située sous le domaine public (5 773m). Pour 2019, la redevance s'élève à 375 €

4 – Déclaration d'intention d'aliéner

Il a été décidé de renoncer au droit de préemption sur la parcelle ZP 228, située allée des Tilleuls

QUESTIONS DIVERSES

Commission Espaces Verts le jeudi 3 octobre à 19h00

Opération "argent de poche"

17 jeunes de 16 et 17 ans ont participé à l'opération du 8 au 26 juillet. Ils ont réalisé des travaux de débroussaillage, ramassage de tailles, nettoyage autour des moloks, nettoyage des tables et chaises du restaurant scolaire et de la salle Vendrina, création des décorations de Noël. Coût : 720 € pour un total de 168 heures.

Le bilan étant positif aussi bien du côté des jeunes que des agents encadrants, l'opération sera reconduite sur les vacances de la Toussaint

Marché de producteurs

Yvon BOUDEAU et Rémi SEILLER sont chargés d'organiser le ramassage du matériel à la fin du marché. Ils seront secondés par plusieurs conseillers volontaires suivant leur disponibilité



La Communauté des Communes - Réseau des bibliothèques

Animations bébés lecteurs avec RENARDO tous les 2 mois à Vendrennes :

Rendez-vous à la bibliothèque, le jeudi :

☞ 12 septembre à 9h15

☞ 16 janvier à 9h15

☞ 26 mars à 9h15

☞ 7 novembre à 9h15

☞ 6 février à 10h30 à la Marpa

☞ 7 mai à 9h15

P'TIT LU

Les 3-6 ans sont invités à participer à un moment convivial d'échange et de partage autour de lectures choisies pour leurs petites oreilles.

Rendez-vous le mercredi de 16h à 17h :

☞ 6 novembre 2019 ☞ 22 janvier 2020

☞ 25 mars 2020 ☞ 10 juin 2020

Espace Herbauges – Les Herbiers

BÉBÉS LECTEURS EN FAMILLE

Accompagnés de leur papa, leur maman ou leurs grands-parents, les enfants se retrouvent pour partager de bons moments pendant 45 minutes.

Rendez-vous le samedi à 9h30 à la bibliothèque :

- 16 novembre 2019 à Mesnard-la-Barotière
- 25 janvier 2020 à Saint-Mars-la-Réorthe
- 13 juin 2020 aux Herbiers

Inscription ouverte un mois avant l'animation

GRATUIT – Ouvert aux enfants de toutes les communes du Pays des Herbiers

Le Réseau des bibliothèques est à votre disposition pour toutes questions : **02 51 67 01 71**

INFOS MAIRIE

ÉTAT CIVIL

Naissances

Nina PAJAUD - Née le 16 avril 2019
Gabriel JOBARD - Né le 16 juillet 2019



Lola PRAUD - Née le 2 septembre 2019

Nous diffusons seulement les naissances et les mariages dont nous avons l'autorisation écrite.

Mariages



Monsieur RAMBAUD Jérémy et Madame BONNET Anne - Mariés le 18 mai 2019
Monsieur BREHERET Sylvain et Madame ROUSSEAU Marion - Mariés le 1^{er} juin 2019
Monsieur TURCOT Justin et Madame TRICOIRE Marie - Mariés le 08 juin 2019
Monsieur CHAMBALLON Stéphane et Madame NEVEU Sonia - Mariés le 08 juin 2019
Monsieur BOISSELEAU Ludovic et Madame GUILLEMET Alicia - Mariés le 15 juin 2019

Horaires d'ouvertures Congés de fin d'année 2019



Mairie

Fermeture exceptionnelle
le samedi matin
28 décembre

Agence postale

Fermetures
exceptionnelles les
mardi 24 et jeudi 26
décembre toute la journée



Marché de Producteurs
chaque mardi,
avec un grand marché
le 1^{er} mardi du mois.

**GRAND
MARCHÉ DE NOËL
MARDI 3 DÉCEMBRE**
Avec le concours des
associations pour des
animations festives



Autorisation de travaux

Tous travaux ou modifications sur votre propriété sont soumis à une réglementation (clôture, abris de jardin, préau...) Avant chaque projet d'amélioration de votre habitat ou dans votre jardin, vous devez au préalable vous renseigner en mairie ou sur le site :



pour les documents à fournir pour une demande d'autorisation. Les travaux sont exécutés après autorisation du service instructeur (la Communauté des Communes du Pays des Herbiers). Dorénavant, des contrôles réguliers seront faits dans chaque propriété pour vérifier la conformité du bâti.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R52221>

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL VOUS INFORME



Madame Isabelle RIVIÈRE, Conseillère Départementale du canton de Montaigu, organise des permanences ouvertes au public et **sans rendez-vous**. Elles se tiennent le **mercredi après-midi de 16h00 à 18h00** en mairie de St Georges de Montaigu, selon le calendrier suivant :

⇒ Mercredi 16 octobre

⇒ Mercredi 13 novembre

⇒ Mercredi 18 décembre

Permanences vaccination de la grippe

Comme chaque année, les infirmières du centre de santé de Mouchamps organisent des permanences dans les MARPA pour réaliser les vaccins de la grippe aux personnes extérieures. Cette année, la permanence à la MARPA « Clair

de Lune » à Vendrennes aura lieu **le vendredi 8 novembre 2019 de 9h à 12h sans rendez-vous**.

Merci de vous présenter avec votre ordonnance et votre carte vitale.

<https://facebook.com/vendrennes>

Inscription sur les listes électorales

A compter du 2 janvier 2020, les demandes d'inscription sur les listes électorales pourront être déposées, au plus tard, le 6^{ème} vendredi précédant le scrutin :

le vendredi 7 février 2020

Les élections municipales auront lieu le dimanche 15 mars 2020 (1^{er} tour) et 22 mars 2020 (2^{ème} tour).

Comment s'inscrire ?

Vous devez vous présenter en Mairie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois.



Depuis le 1^{er} janvier 2016, la Communauté de Communes du Pays des Herbiers a adopté la redevance incitative. Sur le territoire, vous avez des conteneurs destinés aux ordures ménagères, l'accès se fait seulement à l'aide de votre Tri'carte. La carte est lue, le dépôt est enregistré et les données sont transmises à la Communauté de communes qui vous envoie une facture chaque semestre. Selon votre foyer, un nombre de passage vous est destiné. C'est la même carte qui vous donne également accès à la déchetterie.

0 800 115 160 (appel gratuit) - info@cc-paysdesherbiers.fr

Un pavillon de compostage à Vendrennes ?

Vous en avez assez de remplir votre poubelle d'épluchures ? Vous avez envie de composter mais vous n'avez pas de jardin ou d'espace extérieur suffisant et vous êtes volontaire ? Et si le compostage collectif était pour vous la solution ?

Le fonctionnement est simple. Le Pays des Herbiers acquiert et installe le matériel. Charge ensuite à un groupe de volontaires motivés de tenir des permanences hebdomadaires pour le dépôt des déchets. **Qu'est-ce-qu'un pavillon de compostage ?**

C'est un chalet en bois, compartimenté en 2 parties distinctes appelées « casiers ». A côté de cette partie fermée, un emplacement est dédié au stockage du broyat à mélanger avec les déchets pour obtenir un bon mélange et donc par la suite un bon compost.

Une à deux fois par an, le compost obtenu est distribué aux utilisateurs du pavillon.

Composter, c'est quoi ?

C'est trier tous les déchets biodégradables (dits *fermentescibles*) de la maison (restes de repas,

Vous pouvez également vous inscrire directement sur le site du service-public.fr.

Depuis le 11 mars 2019, chaque électeur peut interroger sa situation électorale [sur le site "service-public.fr"](http://sur le site \) afin de se renseigner sur sa commune d'inscription et sur le bureau dans lequel il est inscrit pour voter.

Si vous n'êtes pas retrouvé par cette application, vous êtes invité à contacter votre commune d'inscription ou à déposer une demande d'inscription sur les listes électorales.



La Tri'carte

L'accès aux conteneurs à emballages ménagers est, quant à lui, illimité et ne nécessite pas de carte.

Changement de situation, déménagement, pensez à prévenir les services de la Communauté de Communes.

Comment obtenir ma Tri'carte ?

Adressez-vous au service « Redevance incitative » situé rue du 11 Novembre aux Herbiers (derrière les Ateliers 19 et 20 du Parc des Expositions), vous devrez apporter un justification de domicile de moins de 3 mois.

épluchures, marc de café,...) et une partie des déchets verts (tontes de gazon, branchages, ...). En présence de l'air et de l'humidité, ces matières



organiques vont naturellement se dégrader pour produire un amendement organique : le compost (produit naturel comparable au terreau).

C'est un moyen simple et efficace de transformer ses déchets de cuisine et de jardin (environ **30% du poids de la poubelle**) en un excellent terreau pour les plantations.

La commune de Vendrennes pourrait permettre aux administrés de bénéficier d'un pavillon de compostage **avec le concours de plusieurs volontaires.**

Vous êtes intéressé pour intégrer un groupe de volontaires ?

Faites-vous connaître auprès de la Mairie de Vendrennes : **Tél : 02.51.66.08.22** ou par mail : mairie.vendrennes@wanadoo.fr



A Vendrennes, un 2^{ème} point de collecte de bouchons vient d'ouvrir dans le local des Brosses, avant la zone artisanale de La Lande. **Ouverture le 2ème samedi de chaque mois de 9h00 à 12h00.**

Pour l'année 2018, 73 000 tonnes de bouchons ont été récoltés, ce qui a permis de distribuer 16 000 € pour une 20ème de dons. Vous souhaitez donner un peu de temps pour aider à trier tous ces bouchons, faites-vous connaître auprès de Mr PLOU. Tél. 06.40.76.43.11 - Mail : christian85500@live.fr

Collecte des bouchons



Règles de civisme - Tapage nocturne

LA FÊTE, D'ACCORD !
LE RESPECT D'ABORD !



Nous engageons votre responsabilité concernant le tapage nocturne selon l'article R. 623-2 du code pénal. Selon les termes de la circulaire du 27 février 1996, entrent dans la catégorie des bruits de comportement, les bruits inutiles, désinvoltes ou agressifs pouvant provenir :

- des cris d'animaux et principalement des aboiements de chiens ;
- des appareils de diffusion du son et de la musique ; des outils de bricolage et de jardinage ; des appareils électroniques ;
- des jeux bruyants pratiqués dans des lieux inadaptés ;

- de l'utilisation de locaux ayant subi des aménagements dégradant l'isolation acoustique ; des pétards et pièces d'artifice ;
- des activités occasionnelles, fêtes familiales, travaux de réparation ;
- de certains équipements fixes : ventilateurs, climatiseurs, pompes à chaleur non liés à une activité fixée à l'article R. 1334-32 du code de la santé publique.

Cet article, s'applique pour les bruits troublant la tranquillité entre le coucher et le lever du soleil (en principe entre 22h et 7h00 mais cela varie selon l'époque considérée). Le tapage nocturne concerne tout bruit perçu d'une habitation à l'autre ou en provenance de la voie publique.

Impôts locaux

Impôts locaux

Dès 2019, si le montant de votre impôt est supérieur à 300 €, payez en ligne ou optez pour le prélèvement ! 3 solutions de paiement sont possibles :

- 1 - Le paiement direct en ligne
- 2 - Le prélèvement à l'échéance
- 3 - Le prélèvement mensuel

Rendez-vous sur www.impots.gouv.fr



Travaux à 1 € - Ce qu'il faut savoir !

Syndicat des entreprises artisanales du bâtiment à la Roche-sur-Yon

Beaucoup de démarchage téléphonique a été constaté récemment sur les travaux d'isolation à 1 € sur notre territoire, le terme de « harcèlement » pourrait même être utilisé tant la fréquence est élevée. Des primes importantes existent effectivement en faveur de ce type de travaux actuellement, majorées lorsque les particuliers répondent à certaines conditions de ressources « modestes ou très modestes ». Comme souvent les démarcheurs agressifs ne sont pas nécessairement les meilleures entreprises à qui faire appel pour vos travaux. Quelques conseils essentiels :

☞ **Identifier les travaux prioritaires** : si vous estimez que votre logement a besoin de travaux d'économies d'énergie, il existe des conseillers « énergie » à même de vous guider sur les travaux prioritaires de votre logement - contactez votre communauté de communes pour en savoir plus (Tél. : 02.51.66.82.27

info@cc-paysdesherbiers.fr).

☞ **Ne pas confondre vitesse et précipitation pour choisir une entreprise de travaux** : recherchez avant tout la compétence ! certains travaux n'ont pas de caractère urgent (exemple isolation des combles). Prenez le temps de comparer les offres, de solliciter des artisans locaux, de réfléchir à votre projet. Un



discours commercial bien rodé peut vous laisser croire qu'il faut se décider vite. Soyez plus malin qu'eux !

☞ **Faisons les choses dans l'ordre** : Si vous êtes intéressés par des travaux d'économies d'énergie, sachez qu'un artisan local RGE peut vous faire bénéficier des mêmes subventions... et en cas de soucis ou pour l'entretien de votre installation, il sera sur place pour intervenir plus vite !

☞ **Sécurité incendie et qualité des travaux : la priorité !** A la lecture d'un devis, vous aurez le détail de la prestation qui vous est proposée, vous pourrez également vérifier la qualification RGE et l'assurance de l'entreprise. Attention seul ce qui est inscrit sur

le devis sera réalisé. Lors de travaux d'isolation dans les combles, il faut par exemple sécuriser et signaler les installations électriques, protéger les éclairages de type « spots encastrés », aménager des accès pour l'entretien de la ventilation, aménager une trappe d'accès et parfois enlever l'isolant en place car il est trop dégradé. Quelques exemples de mauvaises pratiques recensées font référence uniquement à l'insufflation d'isolant dans les combles. Tous les aspects cités précédemment ne seront donc pas prévus. Vous prenez alors un risque pour votre sécurité et la pérennité de votre logement.



Visite d'entreprises : nous participons !

Avec la communauté de communes du Pays des Herbiers, nous avons ouvert nos portes à 2 groupes de visiteurs aux Transports PRESSAC. Ce sont une vingtaine de personnes qui ont découvert notre entreprise, nos métiers, et nous avons déjoué les « on-dit » sur le transport routier. Une bonne expérience, avec la possibilité de monter dans la cabine d'un véhicule et de prendre de la hauteur.

Nous renouvelons l'opération avec la région cette fois « **VISITEZ NOS ENTREPRISES EN PAYS DE LA LOIRE** », **les jeudi 24 et vendredi 25 octobre 2019.**

Inscriptions sur le site www.visiteznosentreprises.com ou 02.40.44.63.49

Semaine de la Sécurité Routière : du 13 au 17 mai 2019

Opération nationale pour les entreprises, les Transports PRESSAC ont participé à la semaine de la sécurité routière. Nous avons mis en place plusieurs actions qui ont marqué les esprits des salariés :

- ⇒ Notion de l'alcool au volant :
 - * Parcours avec des lunettes qui reproduisent l'alcoolémie sans faire tomber les plots
 - * Dose bar - dose maison : attention aux quantités
- ⇒ Notion du téléphone au volant : temps de lecture du SMS qui augmente le temps de réaction.



Et bel échange autour d'un cocktail sans alcool bien sûr !

Du nouveau sur la commune...

Institut Ephélide : Après 18 années passées à vos côtés dans la commune, une page se tourne ...



« Je vais prendre un peu de temps pour profiter de mes 2 petits garçons et repartir vers un nouvel horizon professionnel. C'est aussi avec beaucoup de joie que je vous annonce l'arrivée dans les prochaines semaines de **MAËVA**.

Elle prendra ses fonctions à l'automne dans un institut qu'elle aura personnalisé. Motivée et pleine d'idées, elle a hâte de vous rencontrer. Je compte sur vous pour lui donner sa chance et lui permettre de réaliser son rêve. Merci pour la confiance que vous lui accorderez, je lui souhaite une longue route parmi vous. »

**Encore MERCI pour tout et au plaisir de vous revoir !
Amicalement, Delphine**

HANNOE CREATIONS - Des créations pour que chaque jour soit une grande occasion !



Créations de bijoux et accessoires personnalisés

« Je crée des bijoux uniques pour la vie de tous les jours ainsi que les moments importants. Je suis à l'écoute



de vos envies et demandes particulières. »

Venez découvrir mes créations sur ma page facebook :

Hannoe creations - Mail : hannoe creations@yahoo.com

Céline Boisseau - 06.47.10.93.46



Depuis 2016, Légèr'Thé parcourt la Vendée pour faire déguster ses produits qui ravissent toutes les papilles : thés, infusions, tisanes mais aussi des préparations dessert pour accompagner la bonne petite tasse de thé (SOS Gou'Thés). Ses thés traditionnels comme l'Earl Grey ou le Darjeeling plaisent toujours, mais d'autres parfums originaux comme Gâteau aux pommes ou Rose-Fraise éveillent la curiosité gustative.

Clément Recrosio a installé son siège social à Vendrennes et vend ses produits sur internet et sur les marchés, dont bien sûr celui de Vendrennes. Il travaille avec une coopérative fournissant des thés de qualités, issus de productions biologiques et du commerce équitable.

www.legerthe.fr

La bibliothèque

Voici maintenant 4 mois la nouvelle bibliothèque ouvrait ses portes. Dès à présent nous vous informons qu'une « porte ouverte » aura lieu **les 12 et 13 octobre prochain** avec des animations pour tous les âges et une petite exposition sur l'art de l'illustration composée de beaux livres et tableaux prêtés par le collectionneur Vendrennais, Marcel Thomas. **Ouverture en continu de 10h à 18h les 2 jours.**



Programme du weekend

* Samedi matin :

Lecture chantée pour les enfants à partir de 3 ans par Natalie Tual.

* Samedi après-midi :

Atelier d'écriture de chansons à partir de 6 ans par Natalie Tual.

* Dimanche après-midi :

Balade contée et musicale conduite par Maxime Chevrier (pour tout public).

Toutes ces animations se feront sur réservation à la bibliothèque de Vendrennes ou le site de la bibliothèque du pays des Herbiers : <http://www.bibliothequesdupaysdesherbiers.net>

Vous êtes tous invités à venir découvrir ces nouveaux locaux et participer aux animations même si vous n'êtes pas adhérents à la bibliothèque.

Centre périscolaire et de loisirs « Les arlequins »



L'équipe d'animation du centre périscolaire et de loisirs accueille vos enfants scolarisés de 3 à 12 ans.

L'accueil périscolaire est possible entre 6h45 et 8h45 le matin et de 16h30 à 19h30 le soir du lundi au vendredi.

L'accueil de loisirs est ouvert le mercredi et les petites vacances entre

9h00 et 17h00 avec possibilité d'inscrire vos enfants en dehors de ces horaires en accueil péricentre. Pour les familles intéressées, n'hésitez pas à vous adresser directement à la directrice Sofy Renou au 5 rue du Champ de la Foire ou par téléphone au **02.51.61.02.48**



5 rue du champ de la foire
85250 VENDRENNES
02 51 61 02 48
actifun@orange.fr

Pauline, animatrice au centre des Arlequins, propose aux collégiens des animations durant les vacances scolaires. Les activités proposées sont :

- En Janvier : un repas de Noël,
- En février : Loto + Burger société
- En Avril : tournoi sportifs + film/pizzas
- En Mai : vente de viennoiserie
- En juillet : labyrinthe
- En Août : Escape Game
- En Octobre : pas défini

2 activités par vacances en soirées ou en journée selon les activités. A partir du mois de janvier nous devrions accueillir les jeunes dans le nouveau local.

Intéressé pour recevoir les plannings d'animation, n'hésite pas à contacter Pauline au 02.51.61.02.48.

Le Club des Aînés

L'activité « **DICTÉE** » au sein du Club des Aînés fonctionne très bien avec une moyenne de 18 participants. Elle reprend du service dès Septembre, et ce, tous les 1^{ers} jeudis de chaque mois à 9h30.

Nous rappelons que pour les non-adhérents au Club, il leur sera demandé le montant de la cotisation à régler lors de l'Assemblée Générale en Février 2020.

Sécurité Routière : Quelques places restent disponibles pour notre 2^{ème} session qui se déroulera en Novembre.

Pour tous renseignements, s'adresser à Yannick DRONNEAU au 06 11 47 17 25

Rassemblement le mardi ☞ 14 h 15 pour la marche ☞ 14 h 30 pour les jeux

Retrouvez le planning des randonnées en page 12 du Vent Draine



LE COMITÉ DES FÊTES organise **UN CYLO CROSS** le 3 novembre dans la prairie du Benet.
Début des premières courses école de cyclisme à 11h
Départ toutes catégories hommes-femmes à 13h
Venez nombreux, bar restauration sur place.

Qui aura la plus haute marche ?

Assemblée générale
vendredi 22 novembre à 20h30
Salle du réfectoire



Vendrennes Volley Ball

La saison 2019/2020 a redémarré, toutes les équipes ont repris le chemin des entraînements. Pour cette nouvelle saison, le VVB a engagé 7 équipes pour une soixantaine de licenciés.



- 1 équipe débutante
- 1 équipe M11 féminine
- 1 équipe M13 mixte
- 1 équipe M15 féminine
- 2 équipes loisirs mixtes
- 1 équipe Départementale Féminine
- 1 équipe Régionale Masculine

Retrouvez toute l'actualité du VVB sur notre page Facebook : [Vvb Vendrennes Volley Ball](#)



Le VVB recrute encore des joueuses et joueurs dans toutes ses équipes.

Alors n'hésitez pas à venir nous rejoindre, pour essayer le temps d'un entraînement.

Nous vous attendons nombreux tout au long de la saison pour supporter nos équipes et sur nos différentes manifestations. **Contact : vendrennesvb@live.fr**

Par ailleurs, le VVB remercie l'ensemble des licenciés, les entraîneurs, les bénévoles, les supporters et nos partenaires toujours plus nombreux chaque année.

- 📅 **Concours de belote : Dimanche 17 Novembre 2019**
- 📅 **Ramassage de ferraille : Samedi 28 Mars 2020**
- 📅 **Tournoi de triplettes : Juin 2020**

Belle saison à tous !
Sportivement !

Le Club des Jeunes



Bilan positif pour notre premier tournoi de badminton ayant eu lieu le 6 juillet dernier ! Il a rassemblé une vingtaine d'équipes de communes, d'âges et de niveaux différents. Le tournoi a débuté vers 10h pour se terminer vers 18h. La bonne humeur et la convivialité étaient au rdv pour cette journée, nous remercions d'ailleurs tout les participants ainsi que les bénévoles pour l'aide qu'ils ont pu nous apporter...



Nous comptons sur vous l'année prochaine !

A noté que nous organisons une vente de croissants, de pains aux chocolats et de baguettes afin de récolter des fonds pour financer notre week-end au ski. Les membres du foyer passeront dans la commune prochainement afin de prendre les commandes pour une distribution qui aura lieu le samedi 19 octobre au matin.



AGENDA

SEPTEMBRE :

Dimanche 29 : Baby dressing de 0 à 14 ans
Jouets et puériculture
10h-18h - Salle Vendrina
↳ Asso. « Rien que pour elle »

OCTOBRE :

Judi 3 : Dictée - 9h30 - Salle Vendrina
↳ Club des aînés

Samedi 5 : Soirée Guinguette - 19h
Salle Vendrina
↳ OGECE

Samedi 12 : Portes ouvertes 10h - 18h

Dimanche 13 : ↳ Bibliothèque

Vendredi 18 : A.G. - Salle Vendrina
↳ OGECE

Mardi 22 : Atelier parents/enfants
Réfectoire - 14h à 16h
↳ CCPH

NOVEMBRE :

Vendredi 1^{er} : Tournoi de Fifa - Réfectoire
↳ Club des jeunes

Judi 7 : Dictée - Salle Vendrina - 9h30
↳ Club des aînés

Mercredi 11 : Cérémonie
↳ UNC/AFN

Samedi 16 : Tournoi de palets - SDS
↳ Familles Rurales

Dimanche 17 : Concours de Belote
Salle Vendrina
↳ Vendrennes Volley Ball

Vendredi 22 : A.G. - Salle Vendrina
↳ Comité des fêtes

DÉCEMBRE :

Dimanche 15 : Arbre de Noël - SDS
↳ OGECE

HORAIRES MAIRIE :

Semaine paire :

9h00 à 12h00 du lundi au samedi

Semaine impaire :

9h00 - 12h00 du lundi au jeudi

9h00 - 12h00 et 14h00 - 18h00 le vendredi

Fermée le samedi matin

Tél. 02 51 66 08 22

Programme prévisionnel Randonnées fin 2019 - Club des aînés

Mois	Jours	Commune	Marche	Distan	Déniv
Sept.	10	Vendrennes	L'Aubée	5,91	20
	10	Vendrennes	La Forêt - les Landes	9,40	50
	17	Herbiers (les)	Le Petit Bourg	12,38	64
	24	Sainte Cécile	Les Chaffauds	12,06	124
	24	Bruffière (la)	Rousselin - Boussay	5,47	118
Oct.	8	Epresses (les)	La Bridurière	12,00	196
	8	Le Talus de Sainte Gemmes	L'Etang des Landes	7,00	100
	15	Saint Georges de Montaigu	La Rangizière	13,23	206
	29	Ferrière (la)	Les Ajoncs	11,96	66
	29	Pouzauges	La Croix D'Angers	7,62	180
Nov.	5	Ferrière (la)	La Poudrière	9,04	50
	5	Boupère (le)	Les Fiefs	6,73	118
	12	Saint Michel Mt Mercure	Les Justices 1	9,37	3
	19	Saint Paul en Pareds	Les Noyers	8,53	146
	19	Sait Hilaire le Vouhis	Les Jonquilles	5,50	52
Déc.	3	Mesnard la Barotière	La Tricherie - La Milière	8,26	18
	3	Mesnard la Barotière	La Tricherie - La Boule	7,00	6
	10	Mortagne sur Sèvre	Evrune- Saint Aubin	9,53	184
	17	Sigournais	Lac du Rochereau	9,61	92
	17	La Flocellière	Tour du Bourg	5,00	64

HORAIRES AGENCE POSTALE :

Du lundi au vendredi :

9h00 à 10h30 et 15h00 à 16h15

Le samedi : 9h30 à 11h45

Tél. 02 51 66 06 27

PAROISSE SAINT JEAN LÈS PAILLÉ

Horaires de permanence

2 Impasse Clarisse:

Le samedi de 10h00 à 11h00

Tél. 07 67 31 38 59

Tableau de bord

Déconnexion

Commune de
Vendrennes



8 bis route de l'Océan
85250 VENDRENNES
+33 (0)2 51 66 08 22

⌚ Horaires d'ouverture



VIE MUNICIPALE

VIE PRATIQUE

VIE SOCIALE

VIE ÉCONOMIQUE

TOURISME ET DÉCOUVERTE



Pour tout information, consulter notre nouveau site, plus ludique, plus accessible, plus complet.
Vous y trouverez les différentes actualités et l'agenda de Vendrennes
et de la communauté des communes du pays des Herbiers.